

STRUCTURATION CAP 2019 : FPNC

Filières métiers	Numéro de la CAP	Catégorie hiérarchique	Cadre statutaire concerné	Corps concernés
Administrative et culturelle	1	A	Administration générale	- Administrateurs ; - Attachés.
			Patrimoine et Bibliothèques	- Conservateurs ; - Attachés de conservation.
			Enseignement musical	Professeurs d'enseignement musical.
			Socio-éducatif	Cadres socio-éducatifs.
			Jeunesse, sports et loisirs	- Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ; - Conseillers territoriaux socio-éducatifs.
	2	B	Administration générale	Rédacteurs.
			Patrimoine et Bibliothèques	Assistants de conservation.
			Officiers publics coutumiers	Officiers publics coutumiers.
			Enseignement musical	- Assistants spécialisés d'enseignement musical ; - Assistants d'enseignement musical.
	3	C	Administration générale	Adjoint administratifs.
			Patrimoine et Bibliothèques	Agents du patrimoine et des bibliothèques.
	4	D	Administration générale	- Agents administratifs ; - Dactylographes ; - Agents de service.

Filières métiers	Numéro de la CAP	Catégorie hiérarchique	Cadre statutaire concerné	Corps concernés
Technique	1	A	Technique	- Ingénieurs ; - Ingénieurs de la météorologie ; - Ingénieurs des travaux de la météorologie.
			Informatique	- Ingénieurs ; - Analystes.
			Aviation civile et météorologie	- Ingénieurs de l'aviation civile ; - Ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ; - Ingénieurs du contrôle et de la navigation aérienne ; - Ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne.
			Incendie	Sapeurs-pompiers officiers : - - Colonel Lieutenant-colonel Commandant Capitaine
	2	B	Technique	- Techniciens : - Techniciens supérieurs de la météorologie ; - Techniciens de la météorologie.
			Aviation civile et météorologie	- Techniciens des études et de l'exploitation de l'aviation civile ; - Techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ; - Techniciens de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs.
			Incendie	Sapeurs-pompiers officiers : Lieutenant Major
	3	C	Technique	Techniciens adjoints.
			Aviation civile et météorologie	- Agents de l'aviation civile ; - Agents de la météorologie ; - Agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs.
			Incendie	Sapeurs-pompiers non officiers : Adjudant Sergent Caporal Sapeur

Filières métiers	Numéro de la CAP	Catégorie hiérarchique	Cadre statutaire concerné	Corps concernés
Enseignement secondaire	1	A	Enseignement du second degré	<ul style="list-style-type: none"> - Professeurs agrégés ; - Professeurs bi admissibles à l'agrégation ; - Professeurs certifiés ; - Professeurs certifiés d'éducation physique et sportive ; - Psychologues de l'enseignement du 2nd degré ; - Personnels de direction d'établissement d'enseignement ; - Chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ; - Adjoints d'enseignement ; - Documentalistes – Chargés d'études documentaires ; - Professeurs d'enseignement général de collège ; - Professeur de lycée professionnel ; - Conseillers principaux d'éducation ; - Directeurs de centres d'information et d'orientation ; - Conseillers d'orientation psychologues ; - Professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade ; - Professeurs de lycée professionnel de 1^{er} grade.
	2	C		Adjoints techniques des établissements d'enseignement.

Filières métiers	Numéro de la commission administrative paritaire	Catégorie hiérarchique	Cadre statutaire concerné	Corps concernés
Enseignement primaire	1	A	Enseignement du 1^{er} degré	- Professeurs des écoles ; - Instituteurs.
	2	B		Instituteurs brevetés.

Filières métiers	Numéro de la commission administrative paritaire	Catégorie hiérarchique	Cadre statutaire concerné	Corps concernés
Santé	1	A	Sages-femmes	Sages-femmes.
			Chirurgiens-dentistes	Chirurgiens-dentistes.
			Pharmaciens	Pharmaciens.
			Médecins	Médecins.

Filières métiers	Numéro de la CAP	Catégorie hiérarchique	Cadre statutaire concerné	Corps concernés		
Paramédicaux	1	A	Paramédicaux	- Directeurs d'écoles ou de centre préparant aux professions paramédicales ; - Infirmiers généraux ; - Cadres de santé ; - Cadres supérieurs de santé ; - Infirmiers anesthésistes ; - Infirmiers de blocs opératoires ; - Infirmiers en soins généraux ; - Puéricultrices.		
			Psychologues	Psychologues.		
	2	B	Paramédicaux	- Infirmiers diplômés d'Etat ; - Infirmiers autorisés ; - Masseurs kinésithérapeutes ; - Orthophonistes ; - Orthoptistes ; - Diététiciens ; - Ergothérapeutes ; - Psychomotriciens ; - Pédicures podologues ; - Manipulateurs d'électroradiologie ; - Techniciens de laboratoires ; - Préparateurs en pharmacie ; - Laborantins.		
				3	C	- Aides soignants ; - Aides de laboratoire ; - Auxiliaires de puériculture ; - Infirmiers adjoints.

Filières métiers	Numéro de la commission administrative paritaire	Catégorie hiérarchique	Cadre statutaire concerné	Corps concernés
Social/ Education/ Sports	1	B	Jeunesse, sports et loisirs	- Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives ; - animateurs territoriaux socio-éducatifs.
			Socio-éducatif	- Assistants socio-éducatifs ; - Moniteurs socio-éducatifs.
	2	C	Jeunesse, sports et loisirs	- Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives ; - Opérateurs territoriaux socio-éducatifs.
			Socio-éducatif	Adjoints socio-éducatifs.

Filières métiers	Numéro de la commission administrative paritaire	Catégorie hiérarchique	Cadre statutaire concerné	Corps concernés
Education et surveillance	1	B	Education et surveillance	Adjoints d'éducation.
	2	C		Surveillants d'éducation.

Filières métiers	Numéro de la CAP	Catégorie hiérarchique	Cadre statutaire concerné	Corps concernés
OPT	1	A	Office des postes et télécommunications	- Cadres spécialistes d'exploitation ; - Cadres spécialistes technique ; - Cadres d'exploitation ; - Cadres techniques.
	2	B		- Techniciens ; - Contrôleurs.
	3	C		- Agents d'exploitation ; - Agents techniques ; - Préposés à la distribution postale.